



UMOA-Titres
Bâtir un Marché Intégré des Titres Publics

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET DU TRÉSOR



TERMES ET CONDITIONS

**EMISSION DE BONS ASSIMILABLES DU TRESOR
N°06 DU 13 SEPTEMBRE 2017**

ETAT DU SENEGAL

TERMES ET CONDITIONS

BONS ASSIMILABLES DU TRESOR

Dénomination de l'émission	SN0000001074-BAT-03-2018
Nature des titres	BONS ASSIMILABLES DU TRESOR
But de l'émission	La présente émission de Bons Synthétiques du Trésor dans tous les pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer la couverture des besoins de financement du budget, gestion 2017 pour une gestion active de la dette.
Emetteur	Etat du Sénégal à travers le Trésor public, sous la responsabilité du Ministère de l'Economie et des Finances.
Forme des titres	Les Bons Assimilables du Trésor sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché des Titres Publics par adjudications qu'est la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).
Procédure d'émission	Adjudication ouverte.
Montant mis en adjudication	20 000 millions de FCFA
Valeur nominale unitaire	Un million de FCFA
Maturité	182 jours
Echéance	14 mars 2018
Taux d'intérêt	Multiples
Remboursement du capital	Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance (remboursement In Fine).

TERMES ET CONDITIONS

BONS ASSIMILABLES DU TRESOR

Paielement des coupons	Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons.
Organisation matérielle	L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission, en coordination avec la BCEAO.
Sûreté des remboursements	Les Bons Assimilables du Trésor sont émises par le Trésor Public du Sénégal et bénéficient de la garantie souveraine de l'Etat.
Dépôt des soumissions	Les soumissions se font de manière dématérialisée via l'application SAGETIL – UMOA le mercredi 13 septembre 2017 à partir de 9heures 00 minutes, TU.
Date et heure limite de dépôt des offres	Mercredi 13 septembre 2017 à 10 heures 30 minutes, TU.
Date de dépouillement des offres	Mercredi 13 septembre 2017
Date de valeur des titres	Jeudi 14 septembre 2017
Modalités de souscription des titres	L'accès au marché primaire des Bons du Trésor est réservé aux intermédiaires agréés qui disposent de comptes auprès de la BCEAO que sont : - les établissements de crédit ; - les établissements financiers ; - les organismes financiers ; - les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ; - les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). Les autres investisseurs peuvent soumissionner au travers de ces intermédiaires agréés. Le montant par souscription ne peut dépasser 60% du montant mis en adjudication.

TERMES ET CONDITIONS

BONS ASSIMILABLES DU TRESOR

Assimilations ultérieures	Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.
Refinancement aux guichets de la BCEAO	Les Bons Assimilables du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire et sont négociables sur le marché secondaire conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 23 juin 2013.
Exonération d'impôt	Les intérêts perçus sur les Bons Assimilables du Trésor sont exonérés d'impôts pour les investisseurs résidents au Sénégal. Les non-résidents sont soumis à la fiscalité applicable sur le territoire du pays de résidence.
Rachat ou échange de titres	L'Etat émetteur s'autorise pendant toute la durée de vie du titre à procéder à son échange ou à son rachat sur le marché.

ADRESSE DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO ET DE L'AGENCE UMOA-TITRES

BENIN

COTONOU

Avenue Jean-Paul II

B.P. 325 RP

Téléphone : (229) 31-24 66 –31 37 82

Télex : 5211 BCEAO COTONOU

Téléfax : (229) 31 24 65

NIGER

NIAMEY

Rue de l'Uranium

B.P. 487

Téléphone : (227) 72 33 30/ 40

Télex : BCEAO 5218 NI

Téléfax : (227) 73 47 43

BURKINA

OUAGADOUGOU

Avenue Gamal Abdel Nasser

B.P 356

Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17

Télex : BCEAO 5205 BF

Téléfax : (226) 50 31 01 22

SENEGAL

DAKAR

Boulevard du Général de Gaulle x

Angle Triangle Sud

B.P. 3159

Téléphone : (221) 889 45 45 ; 823 53 84

Télex : 21839 BCEAO SG

Téléfax : (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

ABIDJAN

Angle Boulevard Botreau-Roussel et Avenue Delafosse

BP 1769 ABIDJAN 01

Téléphone : (225) 20 20 84 00 ; 20 20 85 00

Télex : BC ABJ CI 23474. 23761. 22601

Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

TOGO

LOME

Rue Abdoulaye FADIGA

BP 120

Téléphone : (228) 221 53 84

Télex : 5216 BCEAO TO

Téléfax : (228) 221 76 02

MALI

BAMAKO

Boulevard du 22 octobre 1946

B.P. 206

Téléphone : (223) 222 2541 et 222 54 06

Télex : BCEAO 2574 MJ

Téléfax : (223) 222 47 86

GUINEE BISSAU

BISSAU

Avenue Amilcar CABRAL

B.P. 38

Téléphone : (245) 21 55 48 – 21 41 73

Télex : 289 BCGB1

Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21

AGENCE UMOA-TITRES**Adresse :** Avenue Abdoulaye FADIGA

BP : 4709 RP Dakar -Sénégal

FAX : (221) 33 839 45 57**Tél.:** (221) 33 839 10 10**E-mail :** adjudications@umoatitres.org